

### FORMATIONS INITIALES

Ouvertures des sessions : Bordeaux et Paris - A Distance

CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS – Option «MJPM-Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs»

CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS – Option « MAJ - Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS – Option « DPF-Délégué aux Prestations Familiales » (MJAGBF)

FORMATION D'ADMINISTRATEUR AD'HOC

Exercer dans le cadre de procédures civiles ou pénales pour y représenter les enfants mineurs

FORMATION SECRÉTAIRE / ASSISTANT(E) SPÉCIALISÉ(E)

### FORMATION EN PARTENARIAT AVEC L'UPEC

UPEC – UNIVERSITÉ PARIS 12 - FACULTÉ DE DROIT

MASTER 2 « PROTECTION DE LA PERSONNE VULNÉRABLE », AVEC POSSIBILITÉ DE DÉLIVRANCE DU CNC MJPM - Option « MJPM »

### FORMATIONS CONTINUES

EN NOS LOCAUX (BORDEAUX OU PARIS) ET SUR SITE

LISTE COMPLÈTE DES THÈMES SUR NOTRE SITE : [WWW.AFFECT-FRANCE.COM/](http://WWW.AFFECT-FRANCE.COM/)

- L'analyse des pratiques,
- Analyse et gestion du patrimoine
- La filiation, l'adoption et l'autorité parentale
- Les obligés alimentaires et l'aide sociale aux personnes âgées
- Obligations de soins et soins psychiatriques sans consentement
- Mise à jour des droits sociaux et prestations diverses
- Les écrits professionnels
- Maîtriser la situation face aux pathologies mentales
- Procédures CNIL
- Le majeur et l'emploi
- Fiscalité et patrimoine du majeur protégé
- L'union des majeurs protégés
- La responsabilité en droit des personnes protégées et des MJPM
- Le surendettement
- Le contrôle des comptes de gestion et le calcul des fiches de rémunération des MJPM
- Bien-être/Maltraitance : Où se situe la limite ?
- De l'hébergement d'urgence au logement social
- Les pathologies liées à l'âge et au handicap

[www.affect-france.com](http://www.affect-france.com)

[colloque-affect@orange.fr](mailto:colloque-affect@orange.fr)

05 56 66 92 87

14 bd Général Leclerc- 33 120 ARCACHON

## COLLOQUE DU 26 SEPTEMBRE 2020

**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MADAME ANNE CARON DEGLISE**

**Avocate Générale à la Cour de Cassation**

### REGARDS CROISÉS SUR LE CONSENTEMENT DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

**Aspects civils, médicaux et pénaux**

Ouverture Georges DECOCQ et Nathalie PETERKA

**PALAIS DES CONGRÈS –ARCACHON**

**Accessible en Visioconférence**

*Cette journée est éligible à la formation continue*

Siège : APSH - 27 Av. de Choisy, 75 013 Paris - [affect-france@orange.fr](mailto:affect-france@orange.fr)

Association régie par la loi de 1901 - SIRET 420 481 236 00032 - APE 9499Z

Organisme de formation inscrit sous le numéro 11753112575.

Centre de formation agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés suivant arrêté de Monsieur de Préfet de la Région Ile de France en date du 4 mars 2004, portant le numéro 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 2 janvier 2011.

**May ANTOUN**, Maire Adjoint aux affaires sociales d'Arcachon.

**INTRODUCTION - Véronique LEFEBVRE DES NOETTES**, Psychiatre de la personne âgée APHP, Docteure en Philosophie pratique et Ethique médicale UPEM-UPEC, Chercheure associée LIPHA UPEC EA 7373, Co-directeure du département de recherche Ethique Biomédicale au Collège des Bernardins

## PREMIÈRE PARTIE

### LA PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DU CONSENTEMENT

- La protection contre les vices du consentement
- La protection de la personne insane (protection contre le trouble mental)
  - **Jean-Marie PLAZY**, Professeur à la faculté de droit de l'Université de Bordeaux, Responsable du DU « MJPM », Responsable M2 « Droit et Gestion du Patrimoine »
  - **Aude GAUTHIER**, MJPM, membre du bureau national de l'ANDP
  - **Séverine ROY**, MJPM, Présidente de la FNMJI

### LA PROTECTION DE L'EXPRESSION DU CONSENTEMENT

- La protection par les mécanismes du droit des incapacités
  - Les avantages et inconvénients respectifs, de l'assistance et de la représentation
  - Quels apports de la mesure unique de protection ?
- Quel avenir pour l'accompagnement ?
  - **Sylvie MOISDON-CHATAIGNER**, Maître de conférences des universités, HDR, Présidente de l'association pour la diffusion et la connaissance du droit dans le secteur social, médico-social et éducatif
  - **Ange FINISTROSA**, Président de la FNAT
  - **Sarah BIRCH**, Pilote PTA33, MAIA, antenne du Bassin d'Arcachon
  - **Arnaud LAGRAULET**, Titulaire du CNC MJPM

## PAUSE

### LA PROTECTION DU CONSENTEMENT EN MATIERE DE LIBERALITES

- Les libéralités consenties par la personne vulnérable
  - **Nathalie PETERKA**, Professeure de droit privé, Directrice du M2 « protection de la personne vulnérable » et du M2 « droit privé des personnes et des patrimoines, responsable du diplôme interuniversitaire UPEC-PARIS DIDEROT « expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs »
  - **Philippe JEAN**, notaire à Arcachon
  - **Paloma MARTIN LAC**, MJPM

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

## PAUSE DÉJEUNER

## DEUXIEME PARTIE

### LA PROTECTION DU CONSENTEMENT EN MATIÈRE MÉDICALE ET MÉDICO-SOCIALE

- Les apports et les lacunes de l'ordonnance du 11 mars 2020
- Retour sur la personne de confiance et les directives anticipées
  - **Karine LEFEUVRE**, Professeure à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), Docteur en Droit privé, Droit de la protection des personnes vulnérables, nommée au comité consultatif national d'éthique
  - **Gilles RAOUL CORMEIL**, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale
  - **Laurence GATTI**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, équipe de recherche en droit privé (EA 1230) université de Poitiers
  - **Denis BERTHIAU**, Maître de conférences université de Paris Descartes, HDR, Recherches sur le droit de la bioéthique biomédecine et la relation soignant/patient
  - **Nicole UZENAT** - Directrice de pôle social
  - **Mikaël REVERSEAU**, Préposé d'établissement GHU Paris Psychiatrie et neurosciences

## PAUSE

### LA PROTECTION DU CONSENTEMENT PAR LE DROIT PÉNAL

- L'abus de faiblesse en droit pénal et en droit de la consommation
- Le point de vue du policier
  - **Romain OLLARD**, Professeur à l'université de Poitiers

### FOCUS SUR LES TRAVAUX DE DÉONTOLOGIE

- Présentation des travaux du groupe de travail sur la déontologie
- Gestion des mesures en présence de pandémie
  - **Sylvain BOTTINEAU**, sous-directeur de l'enfance et de la famille (SD2) service des politiques sociales et médico-sociales

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**PROPOS CONCLUSIFS** – **Anne CARON DEGLISE**, Avocate Générale à la Cour de Cassation

## REMISE DES DIPLÔMES